



## ARRÊTÉ

relatif à la radiation d'une dénomination de passerelle  
sur le territoire de la Ville de Genève

26 juin 2013

## LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu le règlement sur les noms géographiques et la numérotation des bâtiments du 30 septembre 2009 ;

vu le préavis favorable de la commission cantonale de nomenclature du 11 juin 2013,

### ARRÊTE :

La dénomination de : **Passerelle de l'Ecole-de-Médecine**

est supprimée suite à la destruction de la passerelle et à son remplacement par le Pont Hans-WILSDORF.

Entrée en vigueur de cette radiation : le 1<sup>er</sup> juillet 2013.

Communiqué à :

CHA	1 ex.
DU	1 ex.
DF	1 ex.
DS	1 ex.
DIME	1 ex.
FAO	1 ex.



Certifié conforme,

La chancelière d'Etat :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. H. G.', written over the text 'La chancelière d'Etat :'.